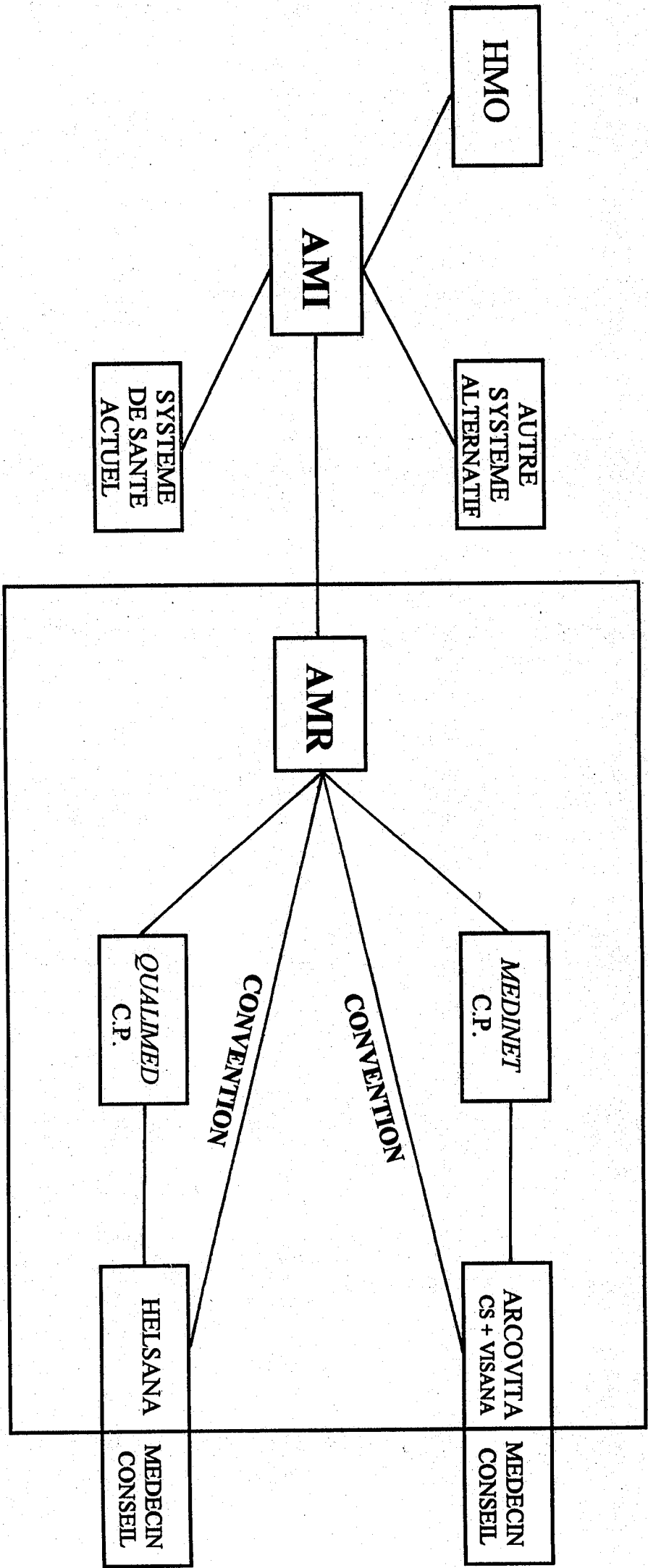


RESEAUX



AMI : Association de médecins indépendants qui garantit la qualité des soins.

AMR : Association de médecins de réseaux qui signe des contrats avec les caisses maladies pour la création de réseaux.

CP : Commission paritaire.